

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Septembre 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 20

L'an deux mil treize

Le douze septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur DAVID Jean-Louis, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 05 septembre 2013.

PRESENTS : Mme Gabrielle CHEVIGNON, Mr Daniel FRECHET, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Yves HAZEBROUCQ et Mr Robert DARMET, Adjoints.

Mr Bernard VERRIERE, Mr Jean-Michel REY, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Françoise MASSON, Mr Fabien GOUTARD, Mr Marc PATAY, Mr Bernard SADOT, Mme Françoise BARATE, Mme Gisèle BRESSON, Mme Nathalie POUYET, Mr Alain CHABANON, Mr Jean PRADEL et Mme Marie Françoise BARLERIN.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Monique DURAND, (procuration à Mr J.L. DAVID),

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mr Damien REDON.

Mme Martine MATTONI,

Secrétaire de séance : Mr Bernard SADOT.

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2013.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions prises**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16/05/2008, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note de cette décision.

• **Voirie Communale et Rurale – Programme 2014 – Demande de subvention**

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour leurs travaux de voirie communale et rurale (hormis les créations de voies) par l'intermédiaire d'un programme établi par le Conseiller Général du canton et financé selon le barème d'aide aux communes pour leurs travaux neufs.

Il propose, pour l'année 2014, de demander une subvention pour :

- Travaux de réfection de la petite rue de Vernay pour un coût estimatif de 9 025,92 € HT,
- Travaux de réfection du carrefour route d'Echanson et chemin de la Gonthière pour un coût estimatif de 21 997,31 € HT,
- Aménagement de 2 zones de croisement route de Vers Bois pour un coût estimatif de 4 018,16 € HT,
- Travaux de réfection de la rue de la Fonderie pour un coût estimatif de 12 833,76 € HT.

Cela représente un montant total estimé à 47 875,15 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition.

• **Demande de subventions auprès du Conseil Général de la Loire au titre de l'Enveloppe Cantonale d'Aides de Solidarité – Programme 2013**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général de la Loire a modifié, en début d'année 1996, ses modalités de gestion de certaines subventions versées aux communes lorsqu'elles concernent des petits travaux et ce, afin d'apporter des réponses plus rapides et mieux adaptées aux besoins des communes.

Schématiquement, et pour tous ces petits projets d'intérêt local, lorsque ces subventions ne dépassent pas 7 000 €, elles font l'objet d'une programmation à l'échelle du canton sur proposition du Conseiller Général, dans le cadre des enveloppes cantonales d'aides de solidarité à destination des communes.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi des dossiers suivants pour la programmation 2013 concernant les travaux de réhabilitation d'un bâtiment préfabriqué de la commune de Commelle-Vernay :

- Pose de portes et fenêtres (devis du 05/06/2013 de Côté Ouverture pour un montant de 9 398,48 € HT soit 11 240,58 € TTC,
- Travaux de réfection du sol (devis n° 120227/1 du 27/02/2013 de Roanne chap' pour un montant de 8 351,76 € HT soit 9 988,70 € TTC.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

• **Emplacements Cimetières et Columbarium – Tarifs 2014**

Comme chaque année à la même période, Monsieur HAZEBROUCQ, Adjoint, propose de fixer les tarifs des concessions de cimetières, ainsi que ceux des emplacements au columbarium en précisant que les tarifs subissent l'augmentation liée au coût de la vie.. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

• **Salle d'Animation – Tarifs de location 2014**

Monsieur HAZEBROUCQ, Adjoint, propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location de la Salle d'Animation pour l'année suivante Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés.

• **Salle « Culture et Loisirs » - Fixation du tarif de location 2014**

Monsieur HAZEBROUCQ, Adjoint, rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire de la salle Culture et Loisirs depuis le 29 Décembre 2011.

A la suite de cette acquisition et suivant les termes de la convention signée avec l'association Culture et Loisirs et approuvée par le conseil municipal en date du 15 Septembre 2011, cette salle devra rester disponible chaque année pendant plusieurs semaines afin que l'association puisse y effectuer des séances théâtrales. En dehors de cette période, la commune pourra proposer cette salle à la location. Aussi, un règlement a été approuvé en Conseil Municipal le 5 juillet 2012 afin d'encadrer strictement la mise à disposition de cette salle.

Monsieur HAZEBROUCQ propose le tarif de location pour l'année 2014 en soulignant qu'il a été ajouté un coût en cas de dégradations constatées et que celui-ci pourra être augmenté afin d'atteindre le montant des réparations nécessaires à la remise en état. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tarif proposé.

- **Tarifs du restaurant scolaire communal – Année scolaire 2013-2014**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'ouverture du restaurant scolaire communal au 01 janvier 2013 a nécessité la fixation de tarifs de restauration pour les utilisateurs du restaurant scolaire. Ceux-ci ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2012. Ils ont été déterminés selon le quotient familial ou le lieu de résidence.

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes tarifs à savoir :

QF jusqu'à 450 € :	2,50€
QF de 451 à 750 € :	3,50€
QF à partir de 751 :	3,85€
Tarif extérieur commune et adultes :	4,50€.

Monsieur le Maire précise que ces tarifs pourront être révisés chaque année scolaire après délibération du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur FRECHET, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs suite à différents changements au sein des services de la mairie de Commelle-Vernay.

En effet, au vu du nombre important d'enfants scolarisés en maternelle à la rentrée scolaire 2013 et à l'obtention du CAP Petite Enfance d'un personnel communal, il convient de modifier la quotité de temps de travail d'un adjoint technique 2ème classe à 30 h hebdomadaires. Cet agent titulaire passerait à 35 h hebdomadaires à compter du 01 septembre 2013 au sein du même service.

De plus, Monsieur le Maire informe qu'un poste à 27h30 hebdomadaires au service des écoles va être modifié et porté à 28 h compte tenu des effectifs grandissant du groupe scolaire et de la nécessité de surveillance des enfants et d'entretien des locaux.

Aussi, Monsieur FRECHET propose la modification du tableau des effectifs en conséquence. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés**

Monsieur FRECHET, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport annuel obligatoire sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés portant sur l'année 2012. Ce rapport a été rédigé par les services de la Communauté d'Agglomération à laquelle la Commune de Commelle-Vernay a transféré la compétence du service « collecte ».

- **Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets ménagers et assimilés**

Monsieur FRECHET, Adjoint, soumet au Conseil Municipal le rapport annuel obligatoire sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés portant sur l'année 2012. Ce rapport émane du SEEDR (Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais) auquel la Communauté d'Agglomération a transféré la partie « traitement » des déchets depuis le 1er janvier 2002.

- **Rapport d'activités 2012 de Grand Roanne Agglomération**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport annuel d'activités de Grand Roanne Agglomération portant sur l'année 2012, a été transmis à la Commune de COMMELLE-VERNAY en application de la loi de renforcement et de simplification de la coopération communale. De plus, il ajoute que ce document sera en ligne sur le site internet de l'agglomération.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités. Celui-ci synthétise les données générales (notamment les finances) de la Communauté d'Agglomération et relate les différentes opérations réalisées au cours de l'année 2012 dans chacun de ses domaines d'intervention. Monsieur le Maire souligne que ce document a été établi sur l'activité de l'agglomération avant son extension à 40 communes.

- **CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU FORUM DES CADRES DU ROANNAIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour la 4ème année, les collectivités territoriales et établissements publics de l'agglomération roannaise s'associent pour organiser une journée de travail dédiée à leurs cadres. La démarche repose sur la volonté de développer l'acquisition et le partage d'une culture commune pour leur personnel dans un environnement territorial en forte mutation.

Une convention est rédigée afin de définir les engagements réciproques des parties pour la réalisation de cette manifestation. Pour Commelle-Vernay, le nombre de personnel proposé est de 3 agents. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que Monsieur le Maire signe cette convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme.
A Commelle-Vernay, le 12 septembre 2013.



Le Maire

J.L. DAVID